



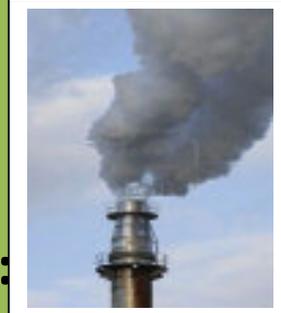
« Coordination de la société civile d'Arli »

Niger

« MAI-MAGANA »

INDUSTRIES EXTRACTIVES :

URANIUM, BONHEUR OU MALHEUR DES PEUPLES ?



BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MIEUX-ETRE (Aghirin'man)

« Sponsorisé par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung de la RFA. Ces publications, ou extraits, peuvent être utilisés par autrui gratuitement à condition qu'il fasse référence à la publication d'origine ». « Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité exclusive d'Aghirin'man et ne reflète pas nécessairement la position de RSL »

« L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures » (Constitution du Niger article 149).

N° 01 -JUN 2017

INTERVIEW

« LES NIGÉRIENS NE PROFITENT PAS DE LEUR URANIUM... », DIXIT ALMOUSTAPHA ALHACEN, PRÉSIDENT DE L'ONG AGHIRIN'MAN ET PRÉSIDENT DE LA COORDINATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT



SOMMAIRE

OPINION

SI LES REDEVANCES NE SONT PAS PAYÉES À LA RÉGION,
AVEC QUOI VA SE FAIRE LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

AZELIK/SOMINA

L'EXPÉRIENCE D'AREVA AU NIGER N'A T-ELLE
SERVI À RIEN ?

UN DEMI-SIÈCLE D'EXPLOITATION D'URANIUM AU NIGER PAR AREVA

FOUILLER DANS L'HISTOIRE
POUR PRÉPARER L'AVENIR

ALIMENTATION EN EAU AUTOUR DES SITES MINIERS D'ARLIT

12 MILLIARDS DE CFA DÉPENSÉS POUR ABOUTIR À UNE SITUATION PIRE QU'AUPARAVANT



« Mai-MAGANA », bulletin d'information de l'ONG Aghirin'man, continue son petit bout de chemin. Une fois de plus, vous aurez la suite de certaines de nos rubriques comme fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir qui sera consacrée à la radioactivité autour des mines d'uranium au Niger. Vous verrez combien ce phénomène de radioactivité que l'on ne voit pas, que l'on ne sent pas et qu'on ne peut toucher est présent. Il a fallu une rude bataille et des critiques extrêmement sévères sur AREVA pour aboutir à une véritable prise en compte de sa part, et surtout aussi un énorme travail de sensibilisation des populations et des travailleurs par les ONG et AREVA elle-même. Néanmoins comme vous le savez, c'est plus de 20 ans après (32 ans en réalité) le début de cette aventure minière d'uranium au Niger que ce travail a commencé. Plus de 20 ans ! C'est l'âge de l'apparition des impacts négatifs et des maladies liés aux rayonnements ionisants : « mais il n'est jamais trop tard pour bien faire dit-on ».

Uranium, malheur ou bonheur des peuples ? Cette question permanente de notre bulletin d'information s'adresse à tous. De la situation de l'exploitation de cette matière au Niger sans que le peuple nigérien n'en profite réellement, en passant par la fabrication de la bombe atomique, les conflits périlleux entre la Corée du nord et les Etats-Unis d'Amérique ainsi que l'accident de Fukushima au Japon, on a envie de répondre « malheur des peuples ». Cependant, les 3/4 de l'énergie électrique de l'Europe et des Etats unis d'Amérique sont produits par le nucléaire et aussi, lorsqu'on regarde la richesse que cela a procuré ou procure toujours à la France, et USA, on a l'impression ou la forte conviction que l'on choisit la réponse « bonheur des peuples ».

Depuis quelques années, il est question de la transparence dans les industries extractives, et notre pays le Niger a souscrit à l'ITIE, les organisations de la société civile y ont souscrit, mais regardez et lisez cette étude de l'association SHERPA et ses partenaires, lisez notre article sur les redevances minières au Niger ! Vous verrez qu'entre ceux qui cachent ce qu'ils payent et ceux qui refusent de payer ce qu'ils doivent payer, il y a une complémentarité, une complicité tacite qu'aucune transparence

ne saurait ébranler. Plus de 11 milliards FCFA d'arriérés de l'Etat en redevances minières aux collectivités de la région d'Agadez (2007-2017). Sur cette période, l'Etat a payé seulement environ 5 milliards de FCFA. Quand nous autres de la société civile n'avons pas pu faire payer les 11 milliards d'arriérés, les citoyens doivent se poser la question sur notre capacité à éclairer ou retrouver les 200 milliards de l'uranium-gate ! Que du temps perdu dans les réseaux sociaux à scander « Libérez-le !, Libérez-le ! » Ceux qui ont écrit ce qu'ils ne peuvent pas prouver ou insulter et diffamer, choses interdites même quand on a raison ! Mais enfin ! A la justice ce n'est pas celui qui crie plus fort ou bavarde beaucoup qui gagne le procès. A cette allure, les ressources naturelles ne serviront jamais au développement surtout local. D'aucuns disent que les maires gèrent mal les redevances minières, et que c'est pour cela qu'elles ne sont pas régulièrement payées par l'Etat, mais qu'est ce que l'Etat en fait alors ?

Pour ce numéro, c'est autour de la société civile d'Arlit que « Mai-Magana » a tendu son micro. Dans une interview bien fournie, Almoustapha Alhacen, président de la coordination de la société civile évoque l'évolution dans les mines d'uranium au Niger; la fermeture de la mine d'Imouraren et son avenir; les anciens dirigeants d'AREVA aux commandes des pays « Emmanuel Macron et d'autres », la nomination des directeurs généraux nigériens à la tête des sociétés minières

D'autres articles agrémenteront le menu comme : « Une pluie d'or dans l'Aïr au nord Niger... Palier au déclin des mines d'uranium ? », « Alimentation en eau potable de la ville minière d'Arlit, entre la SPEN et la SEEN qui ne joue pas son rôle ?.. » ou « Préfecture d'Arlit :

Alat Mogaskia passe le témoin à Nafana Nayaldou ».

Mai-Magana revient encore sur cette mine d'Azelik dans le département d'Ingall (région d'Agadez) exploitée par la SOMINA, filiale d'une multinationale chinoise. Azelik : SOMINA, l'expérience d'AREVA au Niger n'a-t-elle servi à rien ?

Oui de temps en temps, lorsqu'on crie sur AREVA, elle met en place un fond de développement durable même si c'est insuffisant, un système de surveillance, de prélèvement et d'analyse même s'il reste à contrôler, finance la démolition, le ramassage et la reconstruction des habitations, ferme les puits d'eau, ramasse les ferrailles et les objets radiologiquement contaminés et finance deux hôpitaux à Arlit quand bien même les populations se plaignent de n'avoir pas accès .

Mais SOMINA, c'est la « tombe » de l'exploitation minière au Niger; c'est l'un des plus graves et grands ratés de la politique minière du Niger. Les députés nationaux se sont rendus sur le site de la SOMINA en mars 2017, ils ont vu les larmes d'une population : où sont les promesses d'interpellation du gouvernement sur cette question d'Azelik ? Où est le rapport de cette mission ?

Aïe ! La politique, quand tu nous tiens !

Bonne lecture !

Rhamar I.

12 MILLIARDS DE CFA DÉPENSÉS POUR ABOUTIR À UNE SITUATION PIRE QU'AUPARAVANT

Depuis pratiquement un demi-siècle (1968 à 2017), les sociétés minières SOMAIR et COMINAK ont, à travers leur château d'eau alimenté les travailleurs des mines et les 150 000 habitants de la ville « induite » d'Arlit. Cette alimentation de la ville « induite » depuis 50 ans se faisait de la manière suivante. Les deux sociétés fournissaient environ 90000 m³ d'eau par mois à la SEEN qui les revend à la population de la ville induite et empocherait l'argent sans le reverser aux sociétés minières. Rappelons que les sociétés minières SOMAIR et COMINAK consomment en eau potable pour le besoin de ses 13 000 travailleurs et familles et zone industrielle et environ 300 000 m³ par mois. L'eau brute utilisée qui avoisine le million de m³ n'est pas comptabilisée ici.

Depuis le 9 mars 2017, pour la première fois l'Etat du Niger a mis en place une station de pompage et un château d'eau à

Arlit, histoire de remplir des obligations régaliennes non honorées depuis un demi-siècle et ce malgré les ressources générées par l'uranium produit dans cette partie du pays. Le champ de captage et la station de pompage se trouvent à environ 25 km de la ville d'Arlit. Pour cette nouvelle installation huit forages ont été réalisés et les débits sont excellents. Cela à coûté, toutes taxes comprises, environ 12 milliards de FCFA.

Le 9 mars 2017, Brigi Rafini, Premier ministre du Niger a présidé la cérémonie de mise en service des installations du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Arlit. Cette inauguration ou cette mise en service du nouveau château a été très mal préparée, probablement, des fausses informations et des mensonges ont été dits au Premier ministre pour qu'il accepte de venir inaugurer des installations dont rien, absolument rien, n'a été fait pour qu'elles fonctionnent.

La plupart des conduites d'eau de la ville



d'Arlit ont été installées par les sociétés minières et rétrocédées à la SEEN qui est une filiale de VEOLIA, une entreprise française. Ce réseau d'eau est sous dimensionné et conçu avec des petits tuyaux et ne couvre que 30 à 40% de la ville d'Arlit.

A la date de la mise en service de cette





nouvelle installation, la SEEN, filiale de VEOLIA n'avait aucun agent sur place pour la faire fonctionner à tel point que par une lettre du 19 avril 2017 (OS/HYS/N°0529/SPEN/DPCE/17) le directeur général de la SPEN écrivait ceci : « Nous avons été surpris, que malgré les problèmes d'eau dont vous êtes conscients, plusieurs semaines après l'inauguration officielle, les populations d'Arlit continuent de galérer et cela en dépit des efforts consentis par les autorités politiques du Niger au plus haut niveau. Aussi, nous constatons qu'en dépit de notre lettre N°0245/SPEN/DPI en date du 23 février 2017, vous demandant, de prendre les dispositions idoines en vue d'une bonne exploitation de l'AEP d'Arlit, rien n'a été fait. Et cela, malgré les multiples relances et la lettre N°0512/SPEN/DPCE en date du 14 avril 2017, qui fait suite à une mission de contrôle sur le terrain dans laquelle, nous vous avons fait part de notre préoccupation relativement à l'AEP d'Arlit. Nous sommes contraints donc de vous mettre formellement en demeure de faire fonctionner l'AEP d'Arlit dans un délai d'une semaine à compter du 19 avril 2017. A défaut, nous n'aurons d'autre solution que d'appliquer les dispositions

du contrat d'affermage relatives au manquement ».

Une des premières mesures prises par la SEEN, c'est d'ordonner aux sociétés minières SOMAIR et COMINAK de suspendre leur fourniture d'eau à toute la ville induite d'Arlit dès le 10 mars 2017, alors même qu'elle n'a affecté aucun agent pour la mise en service de la nouvelle installation, sachant aussi que les jardins d'Arlit sont alimentés par ces sociétés minières.

C'est dans ce décor de désespoir que la mairie d'Arlit a tenté de mobiliser les uns et les autres (police municipale pour surveiller les installations, contact avec les FDS pour apporter leur soutien...etc.), cette mobilisation de la mairie d'Arlit doit être encouragée et saluée.

Que les sociétés minières SOMAIR et COMINAK notamment les deux directeurs des exploitations ont pris la sage et courageuse décision de ne pas fermer immédiatement les robinets, Ils doivent être encouragés et félicités pour cet acte patriotique que les jardiniers d'Arlit, qui ont sauvé leurs cultures, n'oublieront pas de sitôt.

Aujourd'hui encore plus de 50% de la ville d'Arlit n'est pas alimentée par cette nouvelle installation ! Oui, 70 % de la

ville ne dispose pas des canalisations d'eau. Certes des cuves d'eau ont été installées dans les quartiers difficiles par les sociétés minières à la demande de la société civile d'Arlit, des citernes sillonnent les quartiers pour distribuer de l'eau à la population d'Arlit. Nonobstant tout cela; Arlit a soi !

De manière générale, toutes les conduites d'eau de la ville d'Arlit sont inappropriées, sous dimensionnées, obsolètes. Et jusqu'à la date du 20 mai 2017, voilà un investissement d'environ douze milliards de FCFA qui n'a pas résolu l'alimentation en eau de la ville d'Arlit. Et pour cause ! La SEEN est incapable de faire fonctionner cet ouvrage, il va falloir envisager un retour auprès des sociétés minières pour quémander de l'eau pour la population. C'est une honte pour les cadres techniques nigériens qui scandent à tout bout de champs le « rôle régalién de l'Etat ».

Au vu de tout ce qui précède, on s'achemine vers la création d'un problème supplémentaire pour Arlit qui connaît déjà un sérieux handicap d'alimentation électrique.

Rhamar I.

ARLIT :
LA QUALITÉ DES EAUX AUTOUR DES SITES
MINIERS SUSPECTE

Depuis un demi-siècle, la qualité des eaux autour des sites miniers fait l'objet de suspicion car à maintes reprises, la société civile a réclamé des analyses indépendantes, mais les sociétés minières n'ont pas accepté cet arbitrage indépendant. C'est dans cette optique qu'en 2015, l'ONG Aghirin'man avec l'appui de la fondation ROSA Luxembourg, a organisé un forum à Arlit sur l'alimentation en eau potable autour des sites miniers de la région d'Agadez.

Toutes les sociétés minières en particulier la SOMAIR, la COMINAK et la SONICHAR ont participé à ce forum mais ni la SPEN ni la SEEN n'ont daigné participer à cette rencontre qui a regroupé les organisations de la société civile, les mairies des départements abritant les sociétés minières, les chefs traditionnels, les services de l'Etat relevant de l'hydraulique.

A l'issue de ce forum, des motions et recommandations ont été adoptées. (Lire encadré).

Comme chacun le sait, Arlit est une zone d'exploitation minière d'uranium. Depuis plusieurs années déjà, des puits d'eau potable ont été fermés à cause de sa mau-

vaie qualité. Le phénomène d'irradiation (radioactivité) est souvent la cause de cette fermeture. C'est pour cela que l'ONG Aghirin'man cherche les analyses radiologiques et chimiques de l'eau potable. En atteste la lettre ci-contre adressée au Maire de la commune urbaine d'Arlit.

Après la mise en place des nouvelles infrastructures (nouveau forage et château d'eau) par la SEEN, le 19 mars 2017, les spéculations vont bon train dans la ville d'Arlit où il se dit que : « L'eau du nouveau château a bon gout ;ou qu'elle est meilleure que celle des châteaux de AREVA ; que c'est pourquoi des personnes de la cité des travailleurs d'AREVA viennent se ravitailler dans les robinets du nouveau château »

C'est dans ce contexte, que l'ONG Aghirin'man, a contacté plusieurs responsables politico-administratifs pour connaître la réalité des résultats des analyses chimiques et radiologiques des eaux consommées par les populations. La lettre suivante est un extrait de nos investigations sans réponse pour l'instant.

Rhamar I.

RECOMMANDATIONS

Le forum recommande à l'Etat et aux sociétés minières :

1. La vulgarisation des documents et des textes en vigueur sur le code de l'eau au Niger.
2. La mise en place effective des comités de gestion des usages de l'eau.
3. L'achat de l'eau utilisée dans l'industrie minière par les différentes filiales d'Areva au Niger et les autres sociétés qui exploitent les ressources naturelles.
4. Création d'un fonds pour les générations futures, alimenté par une taxe sur l'eau utilisée dans les industries extractives.
5. La mise en place d'une stratégie de sensibilisation de la population sur le code de l'eau.
6. L'expertise et la contre-

expertise de l'eau potable autour des sites miniers par des laboratoires indépendants et informer la population sur ces analyses chimiques et radiologiques.

7. L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale afin de permettre la réalisation des stations de pompage pastorales en quantités suffisantes.

8. La prise des dispositions nécessaires, notamment la mise en place d'une canalisation adaptée et prenant en compte la dimension de toute la ville d'Arlit dans le cadre du nouveau château et sa station de pompage.

• Le forum exprime toute sa satisfaction pour la construction d'un château d'eau dans la commune urbaine d'Arlit et ce, pour la première fois depuis un demi siècle d'exploitation minière. »

L'ONG AGHIRMA'N INTERPELLE LE MAIRE
D'ARLIT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

A

Monsieur le Maire de la CU d'Arlit

Objet : Contrôles chimiques et radiologiques de l'eau potable à Arlit.

Monsieur le Maire,

Depuis le 9 mars 2017, un nouveau château d'eau et une nouvelle station de pompage alimentent en eau potable les populations d'Arlit. Depuis plus d'un an, nous avons tenté d'avoir la moindre information crédible sur la qualité des eaux potables à Arlit mais hélas sans succès.

Selon les principes fondamentaux de la loi cadre relative à la protection de l'environnement au Niger, chaque citoyen a le devoir de veiller à la protection de l'environnement et de contribuer à son amélioration et à cet effet, les autorités publiques sont tenues d'une part de faciliter l'accès aux informations relatives à l'environnement , d'autre part d'agir en concertation avec les groupes et populations concernés.

A ce stade de mise en œuvre de cet important ouvrage par l'Etat du Niger, nous estimons qu'il convient de connaître l'état des lieux de la situation chimique et radiologique de cette eau.

Notre initiative découle aussi du fait que la zone d'Arlit est soumise depuis plus d'un demi-siècle à une intense activité d'exploitation d'uranium et que l'exploitation des eaux souterraines doit obéir à des précautions différentes des autres régions du pays.

Dans le même esprit , il est aussi nécessaire de connaître les résultats actuels chimiques et radiologiques des châteaux d'eau de la SOMAIR et de la COMINAK qui ont servi à l'alimentation de cette population pendant plus de quarante ans ainsi que les résultats des analyses radiologiques des piézomètres autour des puits d'alimentation. Nous vous prions de bien vouloir, nous communiquer ces résultats s'ils sont à votre disposition, le cas échéant, nous vous saurons grè de bien vouloir nous les procurer auprès des services compétents pour le nouveau château et ceux de la SOMAIR et la COMINAK.

De manière tacite et informel, il se dit partout que les eaux en question sont de très bonne qualité, notre souhait et que cela se confirme scientifiquement pour rassurer de manière irréfutable les consommateurs.

Dans l'espoir d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Le Président
Almoustapha Alhacen

PRÉFECTURE D'ARLIT : ALAT MOGASKIA PASSE LE TÉMOIN À NAFANA NAYALDOU



Par décret pris en conseil des ministres, le mois dernier, le président de la République a nommé Nafana Nayaldou comme préfet du département d'Arlit en remplacement de Alat Mogaskia en poste depuis cinq ans. Rappelons qu'Alat Mogaskia devient, le nouvel ambassadeur de la République du Niger auprès de la république fédérale du Nigeria voisin.

Un homme s'en va, un autre arrive ! Celui qui s'en va est cadre de l'administration de l'hydraulique et ancien député de son parti, ancien préfet de Mirriah et celui qui arrive est un ancien cadre d'AREVA à la retraite depuis peu et président de la section de son parti à Arlit.

De celui qui s'en va, nous retiendrons les reculs suivants et nous nous interrogeons sur sa part de responsabilité dedans. Mais on dit chez nous « chaque carcasse sera pendue par son propre pied » ou « chaque animal dépecé sera pendu par sa patte ». On peut bien retenir sous la gestion de Alat Mogaskia la baisse de l'enveloppe du fonds du développement durable allouée au département d'Arlit

et Iferouane (de 500 millions par an à 380 millions par an) ; la suppression de la taxe immobilière d'environ un milliard de FCFA par an pour la commune urbaine d'Arlit ; le manque de respect à l'égard de la société civile chassée de la salle au cours de l'audience publique sur l'étude d'impact environnemental du projet minier de GOVIEX ; un château d'eau qui fonctionne très mal ; un hôpital de référence inutilisable ; les organisations sociales marginalisées et entravées dans leur mission (société civile, radios locales ...)

Celui qui arrive a reçu un accueil des plus chaleureux. Il se dit : « enfant du terroir car ayant passé presque ses quarante ans de carrière à Arlit, dans la mine de COMINAK, qu'il est connu de la ville d'Arlit et d'Akokan ». Le Préfet entrant affirme que sa porte est ouverte à tous et à tout moment. Qu'il est là afin de travailler pour la population du département et attend un soutien indéfectible de chacun et de tous. En un mot, on peut aisément dire que l'espoir est permis. Nafana Nayaldou n'est pas un étranger et aucun habitant du département

n'est lui est étranger.

En tout état de cause, nous souhaitons bonne chance et courage à Monsieur l'ambassadeur même si nous lui avons attribué ce constat peu reluisant.

Bonne chance et courage aussi au nouveau Préfet d'Arlit. Nous attendons de lui, une amélioration substantielle de la note à la fin de son mandat.

Rhamar. I

LISEZ ET FAITES

LIRE VOTRE

JOURNAL

Maï MAGANA

DE L'OR DANS L'AÏR AU NORD NIGER

PALIER AU DÉCLIN DES MINES D'URANIUM

A l'heure où les sociétés minières filiales d'Areva (Somaïr et Cominak) vacillent, tantôt des emplois menacés (licenciements économiques), tantôt des sites d'exploitation fermés (à titre d'exemple Imouraren, Goviex et bien d'autres entreprises). A l'heure où l'insécurité devient un phénomène grandissant pour les populations comme au niveau des sociétés minières : des braquages sur des routes, des vols à main armée, ou encore l'attaque de la SOMAÏR en date du 23 mai 2013 aux environs de 5h30, opérée par des groupes terroristes. Bref quand tout est au rouge dans la région, la nouvelle de la découverte de plusieurs sites aurifères dans l'Aïr défraie la chronique. Des chasseurs d'or affluent de partout suite à la bonne nouvelle annonçant le boom d'or comme par miracle pour sauver ce peuple désœuvré, sinon meurtri. Venus tous azimuts, les orpailleurs convergeaient en abondance vers les différents espaces du désert pour fouiller le sous-sol à la recherche du précieux minéral. Cette aventure avait commencé au site de Djado, au courant de l'année 2014, précisément au mois d'avril, ensuite s'en était suivi le site de Tchibarakaten. Et comme par magie, cette manne se fit remarquer un peu partout, notamment à Tabelot, Takouloukouzat, Emizigar, Tebagaw, Egandawel, Dirkou, Takaya, Gofat, bilma et bien d'autres lieux.

Suite à cette découverte, l'Aïr est devenu de facto le pôle d'attraction des chasseurs du trésor. Grâce à son or, la région est le nouvel eldorado où tous les jours naissent de "nouveaux riches", roulant à bord des "Talibans", ces voitures 4x4 neuves double cabine à la mode ou encore des 4x4 de marque V8, communément appelées « Harey ban » (vocabulaire en langue locale qui veut dire: la misère est finie).

Avec l'arrivée massive des cher-



cheurs d'or, on observe un regain d'activités et la présence d'une population très cosmopolite sur les sites d'orpaillage. Des milliers de personnes ont convergé, et continuent encore de se rassembler sur les sites. Ces chasseurs d'or de toutes les contrées du Niger, mais aussi des pays étrangers comme le Burkina, le Mali, le Tchad, le Soudan, le Nigéria... ont littéralement pris d'assaut ce terroir calme, dans l'espoir de trouver le précieux métal. C'est d'ailleurs comme partout en Afrique subsaharienne, les sites d'orpaillage sont généralement exploités par une diversité de nationalités.

La "ruée vers l'or" a transformé en profondeur cet immense espace géographique hostile, difficile d'accès et peu propice à l'épanouissement de sa population. Agadez est devenue aujourd'hui une véritable plaque tournante, attrayante. Et la vie y est revenue comme par miracle. Les voitures de gros calibres, les grosses cylindrées, flambant neuves, ont déjà remplacé les ânes et les rares vieilles voitures « Marocain » ou « Land-Rover » par le moyen desquels les habitants de la zone gagnaient difficilement leur vie, désenclavaient leurs villages. L'arrivée des milliers d'hommes a créé une animation sans précédent. Les affaires prospèrent, l'or circule dans les marchés comme des petites monnaies.

L'exploitation de l'or a changé considérablement le visage de cette région mais aussi le niveau de vie des populations. Le constat se dégage aisément sans le moindre effort. Dans les rues des villes comme dans les villages, où roulaient quelques rares et vieilles guimbardeuses, où déambulaient les ânes, les chameaux, le spectacle n'est plus le même aujourd'hui, très différent ; il n'y a que des véhicules neufs qui s'offrent à la vue dans tous les villages. Les jeunes et les adultes circulent allégrement à bord de leurs bijoux ; des maisons construites en banco sont aujourd'hui remplacées par des étages carrément en matériaux définitifs.

Outre l'apport financier généré par cette exploitation, des réelles perspectives s'annoncent pour nos populations. L'apparition de l'or constitue une véritable aubaine pour l'Aïr, bien entendu, les mines et les terres sont la propriété de l'Etat.

Au niveau des communes où se passe ces activités, l'espoir est aussi grand que celui qui anime les orpailleurs vis-à-vis de cette activité car, cela aura des apports et pas des moindres dans les recettes des municipalités. Néanmoins, ce métal très précieux dont l'exploitation même industrielle suscite souvent les frictions entre les compagnies extractives et les communautés riveraines des sites, l'extraction artisanale n'échappe pas non plus à cette contingence. Les conflits qui

surviennent sur ces sites portent sur la dégradation de l'environnement, l'utilisation des produits nocifs à la santé humaine, animale et végétale, ainsi qu'en matière de la réglementation du pays. En outre, il y a aussi les conflits entre les autochtones et les orpailleurs.

En dépit de son encadrement par la loi minière, l'orpaillage reste une activité minière informelle difficile à contrôler dans l'exécution des travaux mais aussi de son apport économique au pays.

Les orpailleurs cachent la quantité d'or qu'ils amassent à cause de la taxation dont chaque gramme fait l'objet, le non-respect des engagements des normes sur les sites d'orpaillage et l'opacité qui entoure l'activité sont à l'origine des conflits qui sont inhérents à l'activité.

Il y a des conflits qui naissent à partir du foncier en lien avec la propriété et les droits qui s'y rapportent ou en lien avec les galeries qui sont creusées dans le sous-sol par des orpailleurs.

Concernant le premier cas, le conflit foncier, c'est lorsque deux communes partageant une frontière revendiquent toutes la paternité d'un site aurifère (par exemple Gougaram et Iferouane pour le site de Tchibarakaten).

Le second conflit foncier est lié aux galeries quand il existe des chevauchements entre les puits des propriétaires.

Le troisième conflit c'est le non-respect vis-à-vis des lois et textes régissant l'activité. Le recouvrement des taxes et impôts donne lieu souvent à des altercations entre les percepteurs et les orpailleurs. Ces derniers rétorquent qu'ils ne reçoivent rien en contrepartie comme service de la part de l'Etat.

Divers problèmes laissent à désirer dans cette activité, comme par exemple l'eau qui est très précieuse dans les activités d'orpaillage et les conflits institutionnels (là il s'agit des conflits techniques qui opposent les services techniques centraux de l'Etat et les chefferies sur le rôle que doit jouer chacun dans le cadre de l'exploitation et du maintien de l'ordre).



De part la loi, l'orpailleur, quelque soit sa nationalité et la nature de son travail sur le site, est astreint à l'achat d'une carte. Pour la détention d'un puits également, il faut verser une caution chaque année. Une autre astreinte, c'est aussi l'autorisation d'achat d'or sur les sites, à laquelle vient s'ajouter la taxe d'exploitation artisanale qui impose la rétrocession à l'Etat de 2,5% sur chaque gramme d'or acheté sur le site.

Malgré les dispositions assez claires sur les attributions des uns et des autres par rapport à la surveillance et au contrôle des sites d'exploitation, la réalité est toute autre dans les faits.

Compte tenu de la quantité nécessaire pour le traitement de l'eau, les orpailleurs sont contraints de s'orienter vers les zones où l'eau est accessible pour traiter ce minerai. Il faut retenir que dans la région, il y a quatre sites de traitement de l'or à savoir : dans la commune urbaine d'Arlit (15 km en allant vers Agadez), dans la commune rurale de Tabelot (à l'entrée du village), deux dans la commune urbaine d'Agadez (dont un situé à une dizaine de km sur l'axe Zinder et le second à Ekirkiwi à 7 km au nord de la ville).

Pour un visiteur qui débarque sur ces sites, ce dernier est de prime abord frappé par le décor insolite des sites. Au milieu des dunes de stériles de roches qui s'étendent à perte de vue, se dresse une multitude de puits autour desquels grouille un monde im-

pressionnant constitué d'hommes, et d'enfants en pleine activité.

La poussière et la boue rougeâtre qui recouvrent leurs corps et les haillons qu'ils portent renseignent sur la nature du travail auquel ils s'adonnent du matin jusqu'à la tombée du jour.

Il ya des lieux où les équipes se relaient pour travailler 24 heures sur 24. On note aussi l'installation des centres de traitement artisanal dans des habitations donc en cohabitation avec la population, l'exposant ainsi à tous les dangers.

La ruée vers l'or est aujourd'hui entraînée d'être interrompue pour cause de prospection minière par des compagnies spécialisées en vue d'évaluer l'importance et la teneur des gisements. La fermeture du site de Djado va dans ce lot. Le site aurait été concédé à une entreprise étrangère pour exploitation.

Pour l'instant, on peut considérer que l'exploitation artisanale de l'or dans la région d'Agadez apporte un souffle nouveau aux populations mais échappe à tout contrôle formel.

*Réalisé par
Silimane Almoustapha*

SI LES REDEVANCES NE SONT PAS PAYÉES À LA RÉGION, AVEC QUOI VA SE FAIRE LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

La redevance minière est une taxe versée à l'Etat par les sociétés minières dont 15% du cumul sont rétrocédés aux collectivités de la région où se fait l'exploitation. Dans le cadre de l'exploitation minière au Niger, il existe plusieurs impôts ou taxes payés par les sociétés minières à l'Etat ou tout autre exploitant minier.

Pour la société COMINAK :

- Rédevance minière
- Rédevance AKOLA
- Rédevance AFASTO
- Taxe foncière
- Impôt sur le BIC
- IRVM
- Droit de douane et divers
- Taxes diverses
- TVA
- Les impôts prélevés sur les salaires des travailleurs des mines (UITS).

Pour la société SOMAIR :

- Rédevance minière
- Rédevance du gisement en exploitation
- Taxe foncière
- Impôt sur le BIC
- IRVM
- Droit de douane et divers
- Taxes diverses
- TVA
- Les impôts prélevés sur les salaires des travailleurs des mines (UITS).

Parmi toutes ces taxes et impôts, les collectivités de la région où se fait l'exploitation, reçoivent seulement 15% de la redevance minière de la part de l'Etat. Le commun de nigériens pense que les 15% que reçoit la région, c'est sur toutes les recettes de l'Etat dans les opérations minières. Il y a sur ce point une grande confusion qui est entretenue inutilement ou à dessein. Par exemple, la région où se fait une exploitation minière ne reçoit rien des dividendes ou bénéfices tirés d'une matière exploitée. Il est aussi nécessaire d'expliquer la définition de la redevance minière telle que le stipule le code minier de la république du Niger : « Tout exploitant des substances minières est assujéti au paiement d'une redevance minière dont l'assiette est la valeur marchande du produit extrait. La redevance minière est liquidée à l'occasion de la sortie du stock en vue de la vente. Les sociétés d'exploitation, lors de l'expédition des produits marchands, sont tenues de faire un versement provisionnel de la redevance minière calculée sur le taux de 5,5%. Le restant éventuel de la redevance dû sera définitivement versé après le bilan annuel de la société. La redevance minière est une charge déductible pour le calcul de bénéfice imposable ». Et de préciser que : « Les échantillons de substances minières destinés aux essais, analyses ou autres examens ne font pas l'objet de paiement de la redevance minière. Un décret pris en conseil des ministres précisera la quantité aux essais. Le taux de la redevance minière est calculé en fonction d'une formule spécifique qui est la suivante :

A = les produits d'exploitation

B = le résultat d'exploitation

C = B / A (%)

1) Si C'est inférieur ou égal à 20%, le taux de la redevance minière est fixé à 5,5% ;

2) Si C'est supérieur à 20% et inférieur à 50% le taux de la redevance minière est fixé à 9%

3) Si C'est supérieur ou égal à 50%, le taux de la redevance minière est fixé à 12%.

A et B sont calculés conformément au plan comptable en vigueur au Niger. La liquidation de la redevance minière est effectuée par le ministère chargé des mines et son recouvrement par le ministre chargé des finances.

Avant que l'Etat ne reverse les 15% de la redevance minière aux collectivités de la région où se fait l'exploitation, il prélève 1% de celle-ci qui est destiné aux agents du ministère des mines et des finances comme prime de liquidation et de recouvrement.

Pour l'utilisation des recettes minières, le code minier stipule que : « Les recettes minières constituées par la redevance minière, la redevance superficielle, les droits fixes, le produit de la taxe d'exploitation artisanale et le produit de la vente des cartes d'artisans miniers, déductions faites des ristournes concédées aux agents du ministère chargé des mines, sont réparties comme suit :

-85% pour le budget national ;

-15% pour le budget des communes de la région concernée pour le financement du développement local ».

Selon nos estimations, sur la période de 2007 à 2016 (10 ans), les montants des redevances minières versés par les deux sociétés minières SOMAIR et COMINAK (qui exploitent l'uranium) à l'Etat du Niger s'élèvent à environ 150 milliards, et les 15% qui doivent être rétrocédés à la région d'Agadez par l'Etat du Niger sur cette période sont estimés à environ 15 milliards de FCFA soit une moyenne



de 1,5 milliard par an. Pour l'instant nous n'avons aucune donnée nous permettant d'évaluer la redevance minière payée par la SONICHAR qui exploite le charbon dans cette région d'Agadez pour fournir de l'électricité aux sociétés minières d'Arlit.

De ces estimations, les remarques et les questions suivantes se posent :

-Les sociétés minières SOMAIR et COMINAK ont bel et bien versé la totalité de la redevance minière sur la période indiquée (2007 à 2016).

-On s'interroge sur l'exactitude et la véracité des chiffres que donnent les sociétés à l'Etat pour effectuer les calculs de cette redevance.

-Dans la région d'Agadez, aucune institution de l'Etat (ministère des mines, impôts, administration publique etc.) ne maîtrise la méthode de calcul telle que la loi le stipule.

-Au niveau de la représentation du peuple (Maires, députés, conseillers divers, associations etc.) personne ne peut expliquer la méthode de calcul, personne ne peut répondre avec exactitude, quels sont les montants que l'Etat doit à la région d'Agadez à la fin de l'année ou pendant cette période de 2007 à 2016.

-Il est certain que l'Etat du Niger n'a pas payé ou rétrocédé tous les montants dus pendant cette période de

2007 à 2016.

-La Constitution du Niger dit à son article 150 : « Les contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'Etat, désagrégés, société par société, sont intégralement publiés dans le journal officiel de la république du Niger ». Cet article est-il mis en œuvre ?

-Selon certains maires des communes de la région d'Agadez, les arriérés de l'Etat en matière de rétrocession des 15% de la redevance minière s'élèvent à environ onze (11) milliards de francs CFA pour la période de 2007 à 2016.

-Si le code minier du Niger, c'est-à-dire si la loi dispose que c'est avec les 15% que le développement local va se faire, alors comment peut-il se faire si l'Etat ne rétrocède pas aux communes ?

-Il est à vérifier si les 15% de la redevance superficière, les droits fixes, le produit de la taxe d'exploitation artisanale et le produit de la vente des cartes d'artisans miniers sont rétrocédés aux communes.

-Vu l'usage qui a été fait de ce qui a été versé aux collectivités, l'on s'interroge sur la gestion efficiente de ces 15% de la redevance par les gouverneurs, les préfets et les maires. Quel

réel investissement au profit des populations a été fait ?

-Dans certains milieux politiques et étatique, il se dit que c'est parce que les maires gèrent mal les redevances que l'Etat ne les rétrocède pas régulièrement, mais on peut se poser la question « l'Etat fait quoi en ne respectant pas une loi ? »

-Enfin, l'article 149 de la constitution du Niger dit : « L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures ».

**Maï MAGANA
DISTRIBUÉ
PARTOUT AU
NIGER**

SALUBRITÉ

LES ORDURES MÉNAGÈRES MENACENT ARLIT « 2ÈME PARIS »



Ville d'exploitation d'uranium du Nord Niger depuis 1968, Arlit a vu sa population exploser, de moins de 10 000 habitants à presque 200 000 actuellement. Avec cet accroissement, il se pose de plus en plus le problème de pollution. Pas seulement cette pollution industrielle liée à l'exploitation de l'uranium, mais celle liée à notre quotidien, à l'entretien de nos maisons et à nos petites activités économiques. Entendons par là, les déchets et autres ordures ménagères.

Nos concitoyens déversent sur la voie publique des eaux usées, et autres produits issus du balayage des cours ; nos marchés sont des usines de pollution par la surconsommation du sachet plastique non biodégradable et les marchands, chacun jette sans grand souci ses rebuts, contribuant à un amoncèlement des déchets organiques ou non, aux alentours du marché et en instance d'une éventuelle évacuation.

D'autre part, l'absence quasi-totale d'un réseau d'égouts explique ces fleuves d'eaux usées noirâtres, opaques et acides ; des eaux souillées malodorantes dévalant les rues obligeant les piétons au jeu de « saut de mouton » et les motards et automobi-

listes à des cascades. Même le centre ville ou un embryon d'égout existe ; on observe des fuites et les épanchements de ces eaux usées se transforment en ruisseaux, gênant la circulation et vous obligeant à refaire votre toilette, détruisent le goudron chèrement acquis, qui, lui-même est en voie d'ensablement, le réduisant à un filon de bitume.

Aussi, il n'est pas rare de tomber sur des dépotoirs sauvages au coin d'une rue, derrière une école ou carrément sur la voie. Cette situation découle du fait qu'il n'y a qu'une seule décharge qu'on peut qualifier de municipale, qui en réalité est une décharge de la cité des travailleurs d'Areva, située en plein centre-ville. Une véritable montagne d'immondices, vaste où s'entassent tout ce qu'il y a d'indigeste de notre société ; particulièrement le sachet plastique qui est devenu une calamité pour l'environnement et les animaux.

A travers la ville, l'évacuation des déchets et ordures ménagères reste timide, sélective et archaïque car le service de voirie est dépassé par l'ampleur de la tâche, du fait de ses faibles moyens et surtout l'absence d'une filière de ramassage, tri et recyclage des déchets.

Il faut également souligner l'impact négatif de ces ordures et déchets qui bloquent le ruissèlement des eaux de pluie, favorisent les inondations et la stagnation des eaux, réservoirs des moustiques causant le paludisme, maladie jadis méconnue du milieu.

Un seul signe d'espoir, la mise en place du plan compteur radiologique par les sociétés minières SOMAIR et COMINAK, la commune urbaine d'Arlit, l'ONG Aghirin'man et la direction départementale des mines, permet de maîtriser et débarrasser la ville des déchets radioactifs.

Il est donc urgent d'assainir notre ville. Les populations principales concernées aidées par les ONG doivent mettre en place des dialogues communautaires avec la mairie pour pallier ce problème.

L'urbanisation doit avoir pour fondement des parcelles viabilisées avec des systèmes d'évacuation des eaux usées et des déchets.

A nous méprendre, « Arlit 2ème Paris », risquerait d'être une immense poubelle à ciel ouvert et alors le nom de commune urbaine ne sera que superflu.

*Réalisé par :
Coulibaly Salifou*

« LES NIGÉRIENS NE PROFITENT PAS DE LEUR URANIUM... », DIXIT ALMOUSTAPHA ALHACEN, PRÉSIDENT DE L'ONG AGHIRIN'MAN ET



Mai-Magana : Pourquoi la création de cette ONG ?

Almostapha Alhacen. : Merci de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et dire surtout pourquoi la création de l'ONG Aghir in'man : c'est une organisation qui lutte pour la protection de l'environnement et le mieux-être, son siège social est à Arlit. Elle a été créée dans les années 2000 et agréée en 2003. Nous avons choisi d'intervenir à Arlit, qui est une ville minière où AREVA exploite l'uranium depuis plusieurs décennies. Vous savez l'exploitation de l'uranium n'est pas sans danger, il y a la destruction de l'environnement qui passe par la déformation paysagère, c'est-à-dire toutes les montagnes qu'on voit ici, les effets négatifs de l'exploitation uranifère et à cela s'ajoutent deux phénomènes importants : les nigériens ne profitent pas de leur uranium à notre point de vue, les dangers de la radioactivité, voilà pourquoi cette ONG a été créée.

Quelles sont les améliorations constatées après les actions menées par cette ONG ?

Les améliorations sont timides, mais elles sont là quand même. L'une de ses améliorations qu'il faut dire nous-mêmes, cela nous a permis d'être formés et informés, c'est-à-dire même les membres de l'ONG ont été formés sur la radioactivité et la vie associative, et tous les impacts négatifs et positifs de cette exploitation uranifère. D'autre part, nous avons beaucoup sensibilisé les entreprises elles-mêmes pour essayer de mieux protéger leurs travailleurs et la population. Vous savez le problème N°1 de ces

sociétés quand elles sont venues s'installer dans les années 1968, elles n'ont jamais dit aux travailleurs et à la population d'Arlit, par exemple : « Attention ! Il y a la radioactivité et qu'elle est dangereuse ». Mais par contre elles ont fait des promesses à la population et aux chefs de l'époque c'est-à-dire les chefs traditionnels, qu'avec cette exploitation de l'uranium, Arlit sera comme Paris ou même « 2ème Paris ». Malheureusement vous avez constaté qu'aujourd'hui, 50 ans après Arlit ne ressemble pas à une ville, mais plutôt à un désastre. Aujourd'hui, comme je le disais, les travailleurs ont été sensibilisés et mieux protégés, ainsi en est-il également pour les populations qui sont autour des mines. Dans les cris de cœur que nous avons lancé entre 2005 et 2006, il y a eu un certain nombre de réponses de ces sociétés minières qui sont de plusieurs ordres : d'abord les sociétés minières ont reconnu qu'il y a des efforts à faire, c'est déjà une victoire pour nous ! A travers ces efforts, elles nous ont donné un certain nombre de réponses parmi lesquelles on peut énumérer entre autre le plan compteur radiologique qui consiste à mesurer l'ensemble des rues de la ville d'Arlit pour déterminer s'il y a des minerais ou des objets radioactifs, des maisons qui sont construites avec des matériaux contaminés, les détruire et les reconstruire, les entreprises ont accepté cela et on en a fait plusieurs déjà. Et, ce plan compteur fonctionne actuellement, ainsi plusieurs maisons des habitants d'Arlit ont été démolies, ramassées et reconstruites. Retenons aussi une deuxième réponse qui est l'observatoire de la santé de la région d'Agadez (OSRA) parce que l'on parle beaucoup de la santé autour des mines. Les gens se plaignent qu'il y a des maladies qu'ils ne comprennent pas, donc par rapport à ces maladies nous avons demandé une étude épidémiologique de la zone d'Arlit. La réponse qui nous a été donnée est la création l'observatoire de santé (OSRA), qui aujourd'hui a été détruit par un certain nombre de Nigériens, et a perdu complètement son sens et ses objectifs. Raison pour laquelle, nous autres, c'est-à-dire l'ONG Aghir in'man avons suspendu notre participation à cette association OSRA parce que nous pensons qu'elle ne fonctionne pas normalement, ne cadre pas avec nos objectifs et sert de cadre de propagande pour AREVA au détriment des Nigériens.

Aussi, l'autre réponse c'est sur le plan économique. Ces sociétés minières ont accepté de mettre en place ce qu'on appelle le fonds de développement durable, qui en 2006 était de 300 millions à 500 millions par an, repartie entre les communes du département d'Arlit à l'époque voir aujourd'hui le département d'Iferouane pour financer des infrastructures de base (école, case de santé, puits etc.)

PRÉSIDENT DE LA COORDINATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE D'ARLIT

D'autre part, il y avait aussi le problème d'eau, et l'une des réponses que ces sociétés minières nous ont donné, et le fait qu'elles aient mis en place des cuves d'eau alimentées par des citernes dans les quartiers périphériques, payées par elles. Notez bien que ces cuves sont extrêmement importantes pour cette population d'Arlit parce que vous le savez bien sûr, en dépit de l'exploitation de l'uranium comme je l'ai dit d'ailleurs, c'est cela qui est choquant, les sociétés minières ont créé une ceinture de pauvreté autour d'elles qui est totalement inacceptable et inexplicable. Il y avait la question de la poussière et on pense que c'est de la poussière radioactive, pourquoi radioactive parce que c'est des bus et des véhicules qui viennent effectivement de la mine et qui peuvent venir avec de la radioactivité. Donc là aussi, nous avons dit qu'il faut vraiment réduire cette poussière, c'est pourquoi, AREVA a accepté de financer 13 km de goudron dans la ville d'Arlit et malheureusement ces 13 km de goudron ne sont toujours pas terminés à la date d'aujourd'hui. De même les branchements sociaux en eau et électricité qui ont été commencés dans le quartier de Boukoki 1 et 2 n'ont pas été achevés. Malheureusement l'on s'interroge toujours pourquoi la suspension de toutes ces initiatives sociétales ! C'est pourquoi nous lançons un appel fort pour leur reprise sans délai par ces sociétés minières.

Est-ce que la radioactivité existe réellement autour des sites miniers de la région d'Agadez ?

Bien sûr que la radioactivité existe puisque l'uranium est là ! Celle-là dont nous parlons vient essentiellement de l'uranium. Mais vous avez plusieurs degrés de concentration de la radioactivité. Par exemple chez nous à Arlit où on exploite de l'uranium, nous sommes dans ce qu'on appelle la logique de la faible dose c'est-à-dire la différence d'une centrale nucléaire quand il y a un accident ou d'une source qui est utilisée par des centres médicaux ou par des soudeurs ... Donc ces sources peuvent faire des dégâts en une semaine dans plusieurs degrés, mais les centrales nucléaires peuvent faire des milliers des morts en une journée en cas d'accident. Donc nous ici à Arlit avec l'exploitation de l'uranium, nous sommes dans la logique de la faible dose dont les effets radiologiques se déclarent entre 20 à 30 ans. C'était l'une de première mission de l'ONG Aghir in man, de sensibiliser la population à ne pas s'exposer inutilement et aussi cela est valable pour les travailleurs parce que le problème de gens d'AREVA, comme je le disais tantôt, ils n'ont jamais parlé de la radioactivité quand ils étaient arrivés. On a commencé à parler de la radioactivité en 1986 après l'accident de

Tchernobyl (URSS) et quand François Mitterrand, alors président de la France a dit aux français que la radioactivité de Tchernobyl n'est pas arrivée en France et que les français ont répondu par la négation, parce qu'ils ne croyaient pas aux discours de leurs dirigeants. Au Niger c'est la même chose, à l'époque c'était Issoufou Mahamadou (Ndlr : Actuel président de la République), le Directeur de la Somaïr, je me rappelle très bien que c'est lui qui a commencé à parler de la radioactivité et a organisé les services de la radioprotection au niveau de la Somaïr que je connais très bien.

Quel est l'apport économique de l'exploitation de l'uranium dans le développement local et régional ?

Moi je ne parle même pas de cet apport économique mis à part les améliorations dont j'ai parlé plus haut, pour moi c'est choquant de voir quelques cinq (5) mille travailleurs sous-traitants qui ont un salaire de 10 à 15 fois moins qu'un travailleur embauché directement par la Somaïr ou Cominak, donc pour moi l'apport économique c'est zéro ! Il ya à mon avis seulement une fuite des capitaux .

Que pensez-vous de la qualité chimique et radiologique de l'eau autour des sites miniers d'exploitation d'uranium au Niger ?

L'eau dans les secteurs où on exploite de l'uranium a besoin d'être analysée chimiquement et radiologiquement. Il est déplorable de constater qu'aujourd'hui dans notre pays on ne fait que les analyses chimiques seulement et non des analyses radiologiques, et ça c'est un handicap qu'il faut relever très rapidement parce qu'ici, il n'y a pas de raisons qu'on fasse des recherches d'uranium et qu'on ne parle pas des analyses radiologiques. Malheureusement cela fait partie des défaillances de la loi issue de notre code minier. Au Niger, les analyses sont faites par les sociétés elles-mêmes qui produisent et distribuent l'eau, et ces analyses ne sont pas connues du public. Donc il y a un déficit de lois par rapport à cette question et là ce qu'il faut faire, pallier à ce déficit très rapidement pour que l'analyse radiologique rentre en tout cas dans les lois nigériennes pour les zones où l'on exploite de l'uranium.

Dans quelles conditions l'uranium du Niger est-il transporté vers les différents ports ?

Au début, l'uranium était transporté dans des bidons et des tonneaux jusqu'au port de Cotonou. Et, depuis que l'ONG a commencé ses activités, nous avons dénoncé

cette situation ; il y a eu beaucoup des améliorations parce qu'aujourd'hui, je peux vous le dire sans risque de me tromper que l'uranium est emballé 3 fois, d'abord dans des bidons, dans des plastiques et enfin dans des conteneurs, donc même en cas d'accident en tout cas les dégâts sont réduits. Aussi, l'uranium est escorté, afin de veiller à ne pas laisser les gens s'approcher et ça quand même c'est quelque chose à saluer. Mais ce n'est pas toujours au top, parce que la population n'est pas sensibilisée. Ce transport de l'uranium qui passe par Agadez, Tahoua, Dosso ... sans que la population ne sache même qu'il est passé. Aujourd'hui, ce que nous demandons en plus de la protection de la population c'est une prime spéciale pour les forces de défense et de sécurité (FDS) qui assurent l'escorte et leur dire carrément les conditions. Ce n'est pas seulement d'empêcher les gens de s'approcher ou de voler, non ! L'objectif, c'est de sensibiliser cette population malheureusement ! J'ai vu de mes yeux des FDS eux-mêmes sous les camions entrain de dormir tranquillement parce que le camion est tombé en panne, donc là aussi il y a des efforts à faire et nous demandons d'ailleurs d'instaurer une taxe pour tous les villages et villes traversés par ce convoi d'uranate.

Que pensez-vous de la sous-traitance dans les sociétés minières ?

La sous-traitance dans les sociétés minières, c'est la catastrophe humaine ! C'est l'exploitation de l'homme par l'homme d'une façon lâche ! On utilise des innocents dans la sous-traitance et ils ne bénéficient d'aucun des avantages dûs aux travailleurs de mines. Tenez bien ! Pas de logement, pas des soins, pas d'électricité, pas d'eau, pas d'assurance vie pour eux. Aucune prime liée aux conditions de travail encore moins pour la radioactivité. Le travailleur sous-traitant ne bénéficie pas de ce salaire qui avait été négocié entre AREVA et le gouvernement du Niger. Donc il faut que l'Etat du Niger veille à cette situation pour y remédier très rapidement.

Depuis deux ans, des Directeurs Généraux nigériens ont été nommés à la tête des sociétés minières, qu'est ce que cela change ?

Vous savez déjà, le fait de créer des sociétés minières comme Somaïr et Cominak, filiales d'AREVA, c'est une perte pour le Niger parce qu'en fait ces sociétés sont de droit nigérien. Cependant tout ce qui est exploité, on l'a dit déjà, le Niger ne gagne rien. Donc en cas de catastrophe, ou en cas de fermeture, Somaïr ou Cominak ne peuvent rien faire ! AREVA a créé Somaïr et Cominak tout simplement pour se protéger de ce forfait qu'elle a mis en place c'est-à-dire cette exploitation sauvage de l'uranium nigérien. Voilà pourquoi AREVA a créé Somaïr et Cominak. Ce n'est pas du tout dans l'avantage du Niger. Je vais vous donner un exemple de quelqu'un qui a été recruté par Cominak et qui est décédé d'un cancer de la

radioactivité, c'est un français. Ses parents avaient alors porté plainte et quand le jugement a eu lieu, ils ont eu gain de cause. Mais par la suite, AREVA a fait appel pour dire que ce n'est pas elle qui l'a recruté, mais plutôt c'est Cominak qui est une société de droit nigérien. Et comme Cominak n'a même pas un franc, donc il ne risquerait pas d'être payé. A mon avis je pense que le Niger n'est pas



gagnant dans ce sens.

Maintenant revenons à cette histoire des Directeurs Généraux nigériens, d'abord ce qu'il faut dire dans les nominations des nigériens aux postes des directions de ces sociétés, c'est de mal en pis, ! C'est-à-dire, tout directeur qui remplace un expatrié n'aura pas les mêmes avantages que son prédécesseur ! Avoir la main libre sur un certain nombre des questions... Donc chaque fois qu'on nomme un directeur nigérien, on réduit les prérogatives ou bien en tout cas la portée des interventions qu'il peut faire dans le pays. Maintenant nommer des Directeurs nigériens, ce n'est que tout simplement renforcer le système davantage, en un mot, ce n'est pas pour apporter quoique ce soit au Niger mais par contre, pour AREVA, c'est bien parce qu'aujourd'hui quand tu t'approches de ces nigériens ils vont te dire : « On peut rien faire c'est la défense (siège d'AREVA en France) qui décide. » A mon avis, nommer des Nigériens à ces postes, c'est au profit d'AREVA et non pour le Niger. Regardez les fonds de développement durable dont on a parlé plus haut, c'était 500 millions par an depuis et dès que les nigériens sont nommés, ça baisse à 380 millions par an, les prix de l'uranium, la suppression de la taxe immobilière, la fermeture d'Imouraren c'est la même chose et bien d'autres choses, on dirait qu'on veut nous punir pour ces nominations.

Le Premier Ministre Français Edouard Philippe est un ancien cadre d'Areva, qu'en pensez-vous ?

Bon ! Vous savez d'abord, moi ce que je veux saluer, c'est l'arrivée d'Emmanuel Macron à la tête de la France, s'il peut améliorer la situation parce que le problème d'AREVA, ce n'est pas le problème d'individu, c'est un

système. Mais sinon pour la nomination, avant que Monsieur Edouard Philippe ne soit nommé comme premier ministre, le président de la république du Niger est un ancien cadre d'AREVA, le ministre d'Etat de l'Agriculture, c'est un ancien d'AREVA, le ministre des finances du Niger, c'est un ancien d'AREVA et il y a eu beaucoup de cadres d'AREVA dans l'administration nigérienne (gouverneurs, préfets), le problème n'est pas là, c'est un problème de système.

D'ailleurs, quand je prends le cas de M. Issoufou Mahamadou, actuel président de la République du Niger, il a servi à la Somaïr et je peux vous citer les choses qu'on a faites avec lui, qui sont toujours là qu'aucun directeur n'a fait. Par exemple, en 1989 on a mis en place un centre de formation à l'endroit des handicapés de la ville d'Arlit avec lui et aujourd'hui ces gens profitent toujours de cette formation. Il a construit aussi un puits à Ikalán Zagháran sur la route de Timia, et aujourd'hui ce puits existe toujours et tous les gens qui vont à Timia en profitent sans parler des jardins de Tasslem au sud d'Arlit et ceux de la ville d'Arlit qui sont arrosés par de l'eau potable. Donc voyez-vous malgré qu'il fût à Areva, il a fait des actions humanitaires qui sont encore là, et en 1989 vous savez qu'on est loin d'être à la présidence de la République.

Donc ce système, il faut que les nigériens que nous sommes se lèvent pour dire non à AREVA. C'est vrai qu'Edouard Philippe était aux dernières négociations en 2008 qui n'ont rien donné donc Edouard Philippe ne peut rien faire et il ne porte pas seul la responsabilité du goût amer des résultats de ces négociations. Donc être un ancien cadre d'AREVA ne fait pas porter la responsabilité d'une situation liée à un système.

Quel avenir voyez-vous pour le secteur de l'uranium au Niger avec la fermeture d'Imouraren, la baisse du prix de l'uranium, le démarrage de Goviex ?

Je ne crois pas à cette histoire de la baisse du prix de l'uranium, pour moi l'uranium est exploité, acheté, vendu et utilisé par Areva. Pour moi, Areva a une mauvaise volonté envers les nigériens et ils sont entrain de nous rançonner et nous laisser ce que j'appelle la pollution durable, 50 millions de tonnes de résidus qui contiennent 80% de la radioactivité exposée à l'air libre. Pour le moment je n'ai pas connaissance d'une centrale nucléaire fermée et je n'ai pas connaissance du prix de Kw d'électricité réduit en France ou en Allemagne, donc cette histoire de la baisse le prix d'uranium, c'est du n'importe quoi. Quand à Goviex, je ne sais pas personnellement et j'attends de voir et je vois mal Goviex venir s'installer entre Somaïr et Cominak, d'ailleurs pour l'instant, ils n'ont toujours pas créé la société de droit nigérien après avoir obtenu, par passage en force, le certificat de conformité environnementale. Pour faire quoi ? Je n'y crois pas et j'attends de voir. Maintenant, je ne sais pas s'ils vont travailler pour Areva ou leur vendre le permis, mais toutes les hypothèses sont là et il n'y a aucune qui est exclue. La fermeture d'Imou-

raren, nous, nous l'avons déjà dit, Imouraren ne va pas démarrer parce qu'on le sait, pour nous il n'y a rien de nouveau si vous regardez nos écrits au démarrage de cette mine d'Imouraren, nous avons dit que ce sont des histoires mais seulement il y avait quelqu'un qui a insisté à l'époque, et a dit à AREVA si elle ne démarrait pas, il va vendre le gisement à d'autres multinationales, et c'est comme ça qu'AREVA a accepté de démarrer les travaux d'exploitation d'Imouraren.

*Réalisée par :
Tcherno Abarchi*



AZELIK/SOMINA

L'EXPÉRIENCE D'AREVA AU NIGER N'A T-ELLE SERVI À RIEN ?



SOMINA / SOCIÉTÉ DES MINES D'AZELIK AVEC UN CAPITAL ESTIMÉ À 3,5 MILLIARDS FCFA DÉTENU PAR :

-CHINA NATIONAL NUCLEAR CORPORATION (CNNC) VIA LA SOCIÉTÉ IDEAL MINING POUR 37, 2%

-LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DES MINES DU NIGER (SOPAMIN) POUR 33 %,

-LA SOCIÉTÉ CHINOISE ZXJOY INVEST POUR 24,8 %,

-LA SOCIÉTÉ KOREA RESOURCES CORPORATION (KORES) VIA LA SOCIÉTÉ SARIS BURY POUR 5 %.

SON SIÈGE SOCIAL EST INSTALLÉ À NIAMEY TANDIS QUE LA MINE ET L'USINE DE TRAITEMENT DE L'URANIUM SONT SITUÉES À AZELIK DANS LA COMMUNE RURALE D'INGAL, DANS LE DÉPARTEMENT D'INGALL.

Depuis 2007, la société de mines d'Azelik (SOMINA) exploite la mine d'uranium d'Azelik dans la commune d'Ingall, zone de la cure salée, un rassemblement annuel traditionnel des éleveurs nomades et transhumants du Niger.

En avril 2015, à la demande des ressortissants de la zone, une mission composée des membres des associations AREN, Aghirin'man et Ougboul-Ounfas s'est rendu sur ce site en vue d'évaluer les impacts de l'exploitation minière sur la population à travers des interviews et des prélèvements d'échantillons de la terre et d'aliments analysés par la commission de recherche et d'information indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD).

Les interviews montrent que la disponibilité des ressources en eau est affectée par la forte consommation d'eau de la mine. Ceci se traduit par le tarissement de 9 forages et sources d'eau dans le périmètre d'exploitation (2000 km²), l'impossibilité de pratiquer le maraichage qui représentait pourtant l'essentiel des revenus d'un quart de la population, et l'arrêt des activités des sauniers exploitant le sel d'Azelik.

Sur le plan de la reproduction animale, les éleveurs rapportent un espacement de mise-bas allant du simple au double, l'augmentation des

avortements (2 gestations sur 3), une baisse de la production laitière, des maladies inconnues caractérisées par des œdèmes généralisés et de nombreux cas de mort d'animaux inexplicables.

Sur le plan économique et social, les parcours de la cure salée qui, jadis, constituaient la fierté de la zone (site de Guélélé qui abrite la carrière G de la mine d'uranium et site de Tiguida n'Tessoumt) sont devenus inaccessibles, pénalisant l'activité économique qu'elle générerait. En outre, les investissements compensatoires prévus par un protocole entre la mairie d'Ingall à propos d'Azelik et la SOMINA n'ont pas été réalisés.

Sur le plan du droit, dans un contexte de prolifération des permis de recherche et d'exploitation des ressources minières et pétrolières en zone pastorale par des compagnies privées sur un espace relevant du domaine public de l'Etat, il est notable que les pasteurs d'Azelik n'ont été impliqués dans aucun processus de consultation, depuis l'implantation de la mine en 2007. De plus, les pasteurs, en l'absence de titre de propriété foncière, sont jusqu'à ce jour exclus des processus d'indemnisation dont ont pu bénéficier les sédentaires, et ce malgré les dispositions légales.

Enfin, sur la base des relevés radio-

ométriques et de l'analyse des échantillons prélevés lors de la mission en avril 2015, la CRIIRAD a relevé que : « des déchets radioactifs sont entreposés à l'air libre au niveau de l'usine pilote située en bordure nord-ouest du site industriel SOMINA. Il s'agit de minerais, stériles et résidus issus des premiers essais de concassage et lixiviation piloté. Ce site est à l'abandon. Le taux de rayonnement gamma au contact de ces déchets est plus de 30 fois supérieur au niveau naturel. » L'activité de l'uranium 238 et de chacun de ses descendants dans un échantillon prélevé sur un tas de déchets est de l'ordre de 4000Bq/kg (Becquerel par kilogramme). Cette valeur est environ 100 fois supérieure à la moyenne de l'écorce terrestre (40Bq/kg). Des déchets radioactifs et chimiques sont entreposés à l'air libre sur le site industriel principal. Il s'agit de résidus d'extraction de l'uranium. L'analyse d'un échantillon au laboratoire de la CRIIRAD indique que l'activité totale de ces résidus dépasse 100 000Bq/kg. Compte tenu de la très forte radio toxicité par ingestion et par inhalation des éléments radioactifs contenus, en particulier le thorium 230 (très forte radio toxicité par inhalation) et le plomb 210 (très forte radio toxicité par ingestion), ces déchets devraient être entreposés sur un site permettant de garantir le confinement des émissions radioactives par

rapport à la nappe phréatique et à l'atmosphère.

Compte tenu de la présence de radium 226, ces déchets produisent en permanence du radon 222, un gaz radioactif reconnu comme cancérigène pour l'homme. Il s'agit des déchets à très longue période physique compte tenu de la période de l'uranium 238 (4,5 milliards d'années), et de celle du thorium 230 (75 400ans), leur confinement devrait donc être garanti pendant des milliers d'années.

Or, ces déchets sont entreposés sans aucun confinement. Les hommes et les animaux qui fréquentent ces lieux sont alors exposés aux radiations ionisantes émises par les déchets (taux de radiation gamma dans certains cas plusieurs dizaines de fois supérieur au niveau naturel) et à des risques de contamination par des substances chimiques et radioactives tant par ingestion que par inhalation.

Malgré la présence d'un merlon de terre autour du site, des animaux ont accès aux déchets et s'abreuvent dans les « bassins ou mares » qui contiennent les eaux contaminées. L'enquête conduite sur le terrain par AREN indique que les éleveurs déplorent le décès de centaines d'animaux.

En outre, dans le cadre de la mission d'avril 2015, il a été constaté que des habitants de la région viennent récupérer des matériaux contaminés sur le site SOMINA et ses environs, en particulier des pièces de toile. Certaines de ces toiles qui présentent un niveau de radiation gamma 5 fois supérieur à la normale au contact sont utilisées comme bâche de protection pour les tentes et campements.

Des effluents issus du site industriel

sont déversés dans un canal creusé à même le sol qui se déverse dans le milieu naturel, au nord du site SOMINA, dans une zone où s'établissent des campements.

Ces premières constatations montrent que, du fait de graves carence dans la gestion des déchets tant solides que liquides produits par la SOMINA, les populations et animaux de la région sont exposés à des polluants cancérigènes et géno-toxiques.

Ces pratiques vont conduire à une contamination durable des sols, de l'air, de l'eau, de la chaîne alimentaire, de la faune et de la flore et doivent être corrigées dans les meilleurs délais compte tenu des risques sanitaires pour l'ensemble des êtres vivants de la zone. »

Le Niger a une grande expérience dans le domaine de l'exploitation de l'uranium du fait qu'AREVA et ses filiales ont pendant un demi-siècle exploité cette matière. La gestion des impacts socio-environnementaux du fait de cette expérience nigérienne, devait être moins problématique à Azelik (SOMINA). Malheureusement après plusieurs visites, plusieurs missions d'évaluation de la situation, nous constatons que « SOMINA c'est pire qu'AREVA ! ».

La commission d'enquête parlementaire nigérienne sur les 200 milliards de « l'uranium-Gate » qui probablement n'aboutira pas à grand-chose, aurait dû se faire sur la situation socio-environnementale d'Azelik, et l'argent du contribuable nigérien ne serait pas sorti par la fenêtre. En attendant, les populations d'Azelik se sont contentées d'une visite d'un réseau parlementaire organisée par le

ROTAB au mois de mars 2017, mais quel impact cette visite aura-t-elle sur ce cauchemar ?

En toute logique, le Niger doit se servir de cette expérience d'un demi-siècle d'exploitation minière pour ne pas répéter les graves atteintes à l'environnement et l'absence d'une politique de développement durable en faveur des populations riveraines. Mais SOMINA, IMOURAREN SA, GOVIEX c'est la répétition qui est en cours ou qui se prépare.

Rhamar I.



Mai Magana

Bulletin d'informations de l'Ong Aghir'man

CEL : 96872498 - 94161026- 96880085

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Diallo Ibrahim

COMITÉ DE RÉDACTION

Almoustapha Alhacen

Rhamar Ilatoufegh

Ounfana Boubacar

Maidawa Boubacar

Coulibaly Salifou

Tcherno Abarchi

Silimane Almoustapha

EDITION

Sous les presses de la NIN

TIRAGE

1000 exemplaires



UN DEMI-SIÈCLE D'EXPLOITATION D'URANIUM AU NIGER PAR AREVA

FOUILLER DANS L'HISTOIRE



La radioactivité dans les mines du Niger les travailleurs et la population ne savaient rien (Sources : documentaire « perdu dans la poussière » et Aghirin'man)

Les activités des mines d'uranium françaises ont commencé pendant la course à l'uranium, juste après la seconde guerre mondiale. Les ressources nationales en uranium faisaient déjà l'objet d'activités minières mais pendant les années 1960, les dangers de l'énergie nucléaire et des effets nocifs des mines d'uranium accompagnés des coûts en constante augmentation et la diminution de la quantité des ressources disponibles ont incité la France à explorer davantage ses colonies.

Les premières études commencent mais avec difficulté : En réponse à l'appel d'un riverain, Almoustapha Alhacen, président de l'ONG locale dénommée Aghirin'man, la CRIIRAD ainsi que l'organisation française des droits de l'homme Sherpa se sont rendus à Arlit en décembre 2003 afin d'évaluer les conditions d'hygiène et de sécurité ainsi que d'effectuer une première évaluation de l'environnement radiologique. Toutes deux avaient l'intention d'interviewer d'anciens employés, des médecins locaux et effectuer des relevés radiologiques de l'environnement. Cependant, à l'atterrissage à la capitale, Niamey, l'équipement de la CRIIRAD a été saisi par la douane. Il faut préciser que quelques jours auparavant, le directeur des activités de la COMINAK et de la SOMAIR (2003) avaient tenté de persuader, convaincre l'ONG Aghirin'man d'annuler leur mission, ce qu'elle avait refusé.

Depuis son premier voyage en 2003, la CRIIRAD a mené de nombreuses études et a rédigé plusieurs rapports qui illustrent ces résultats alarmants. Dans des échantillons pré-

levés sur l'air, l'eau, le sol et les ferrailles de la région, les relevés ont identifié des taux de radiation dangereux dans les villes, voir des taux dépassant quelquefois de loin des normes internationales de sécurité. Conjointement avec la CRIIRAD, l'association française Sherpa a visité cette région minière en 2003 et a interviewé des médecins, des citoyens et des employés sur place afin d'enquêter sur les origines des problèmes de santé rencontrés par la population locale. Leur travail renforce la conviction qu'il existe un besoin d'études indépendantes sur la situation entourant les mines d'uranium au Niger.

Comment l'uranium est-il dangereux ?

L'uranium est une ressource naturelle. L'uranium et ses descendants sont à la fois radioactifs et toxiques. Tant que de l'uranium est en profondeur, les couches de la terre protègent les populations et l'environnement des ses radiations dangereuses. Cependant, lorsque le sol qui entouré le minerai d'uranium est retourné, comme dans le cas de l'extraction minière, la roche stérile et les résidus émettent des radiations et du gaz radioactif (radon), notamment lorsqu'ils sont laissés à l'air libre. Le vent peut faire parcourir de longues distances autour du rayon de la perturbation, à la poussière radioactives provenant des mines. La perturbation minière qui se produit en profondeur dans les couches de la terre, peut également avoir une incidence sur la nappe phréatique car les matériaux radioactifs peuvent contaminer l'approvisionnement en eau potable. Puisque ces polluants ont une durée de vie très longue, les impacts dangereux provenant des mines d'uranium peuvent durer des dizaines de milliers d'années après que les activités minières aient cessé.

Les résultats des investigations de 2003 à 2009 :

Section Eau :

En un demi-siècle d'exploitation d'uranium au Niger 350 milliards de litres d'eau ont été utilisés, ce qui a provoqué la pollution de l'eau et l'assèchement de l'aquifère, qui mettra des millions d'années à se renouveler.

Un des effets nocifs des mines d'uranium au Niger est leur impact sur les ressources hydrauliques. Des millions de litres d'eau sont utilisés quotidiennement dans les activités d'exploitation minière, notamment lors du processus de lixiviation afin de pouvoir séparer l'uranium du minerai. L'eau est pompée dans la nappe phréatique, à savoir l'aquifère de Tarat et d'autres nappes, situé à 150m à 200 m de profondeur. Il s'agit des aquifères fossiles, ce qui signifie que l'eau n'est pas facilement renouvelée. Il faudra

POUR PRÉPARER L'AVENIR

des millions d'années avant qu'ils ne se remplissent à nouveau. Par conséquent, l'utilisation d'eau dans les mines et les villes minières engendre un appauvrissement à long terme des ressources hydrauliques de la région.

En un demi-siècle d'exploitation, un total de 350 milliards de litres d'eau ont été utilisés à Arlit et à Akokan. Sur la base d'une ancienne étude préliminaire datant de 1968, AREVA prétend que cela représente environ 20% de l'aquifère de Tarat. Environ 35% de l'eau est sensée être utilisée à des fins industrielles alors que les 65% restants sont utilisés pour produire de l'eau potable.

Vider les aquifères augmente le taux de désertification, et fait basculer radicalement des terres en zones arides et sèches. La désertification est causée par les surpâturages, la surexploitation de la nappe phréatique et la déviation de l'eau des rivières pour la consommation humaine et l'utilisation industrielle. Le Sahara fait actuellement reculer son sable vers le sud en direction du Niger et de ses voisins à une rapidité de l'ordre de 6 kilomètres par an.

La contamination de l'eau a été découverte par la CRIIRAD en 2003 et l'institut de Radioprotection et de sûreté Nucléaire (IRSN) en 2004 dans des puits locaux autour des mines d'uranium du Niger. D'après la CRIIRAD, l'analyse de l'eau qu'AREVA avait effectuée à Arlit pendant la période allant de 2003 à 2005 indiquaient une activité alpha totale de 10 à 100 fois supérieure aux valeurs indicatives de l'OMS. La CRIIRAD a montré que la forte activité alpha était due aux hautes concentrations en uranium.

Suite à ces rapports, AREVA a fermé plusieurs de ces puits identifiés mais n'a jamais admis que cela était dû à la présence de l'uranium dans l'eau. Cependant, des documents internes d'AREVA indiquent clairement que la SOMAÏR avait connaissance depuis plusieurs années des niveaux d'uranium dans l'eau potable qu'elle fournissait. La CRIIRAD a également la copie d'une lettre datée du 12 février 2004 dans laquelle le laboratoire responsable de tests radiologiques de l'eau pour la SOMAÏR indiquait que « l'eau ne correspondrait pas aux critères de potabilité ».

En 2008, le centre national nigérien de radio protection (CNRP) a confirmé la contamination de l'eau, selon le Dr Aïssa Niandou, directeur du CNRP « ...depuis deux ans, nous avons pu faire des analyses de l'eau. Nous avons pris des échantillons de l'eau, fait des analyses et publié les résultats à la demande des sociétés minières ou alors de nos propres visites puisque les gens demandaient si l'eau de ces puits était oui ou non contaminée. Nous avons demandé la fermeture de ces puits, ensuite nous sommes retournés sur ces sites pour vérifier qu'ils avaient été fermés ».

La concentration en uranium dans l'échantillon prélevé dans la zone d'Imouraren s'élevait à 4 µg/l (micro-

grammes par litre) et la concentration alpha totale était de 0,1 Bq/l (Becquerel par litre) les deux valeurs sont les limites de sécurité de l'organisation mondiale de la santé (OMS).

En revanche, l'activité alpha totale sur quatre des cinq échantillons de la région d'Arlet était jusqu'à six fois supérieure aux recommandations de l'OMS pour des vérifications supplémentaires de 0,5 Bq/litres. Sur quatre échantillons d'eau des cinq prélevés dans la région d'Arlet, la concentration en uranium était supérieure à la limite recommandée par l'OMS pour l'eau potable de 15 µg par litre.

La concentration élevée en uranium et l'activité alpha totale sont également observées dans des documents qu'AREVA a fournis à Greenpeace au mois de novembre 2009. Les documents contiennent des données sur la concentration en uranium et alpha totale mesurée dans l'eau entre 2006 et 2008. Des concentrations élevées en uranium et alpha totales ont été mesurées par AREVA dans certains des puits d'eau potable pendant ces dernières années.

Section Air :

Un réseau d'équipement de contrôle de l'air a été installé par le passé dans la région afin de mesurer la radiation, les poussières radioactives et le gaz radon. Cependant, lorsqu'AREVA a montré cet équipement à Greenpeace, la société n'a pas pu expliquer ce qui serait fait si les données contrôlées indiquaient des niveaux dangereux. Lorsqu'on a demandé ce qui serait fait si des niveaux accrus de radiation étaient mesurés, le directeur du développement durable d'AREVA, Moussa Souley semblait penser que des relevés élevés indiqueraient un dysfonctionnement des appareils mais pas un véritable risque. Il a déclaré : « soit cette machine ne fonctionne pas... comment se fait-il que soudainement les choses n'aillent plus dans tous les domaines ? Franchement, ce n'est pas une manière scientifique de voir les choses. Mais si c'est le cas, d'accord, il



est possible que ce soit le cas, qu'il ait des faibles radiations dans la région d'Arlit. Il n'y a rien à faire Nous appellerons les experts qui nous aideront à analyser Et à trouver des solutions.... Mais c'est quelque chose d'improbable. »

Les activités liées à l'exploitation des mines d'uranium sont une source importante de poussière radioactive. La poussière libérée par les explosions minières ainsi que celle due à l'érosion du minerai et des déchets minières (roches stériles, déchets), sont emportées par le vent, qui peut faire voyager la poussière radioactive sur de longues distances.

Selon le rapport d'AREVA de 2009, « les tirs de mine et les déplacements des véhicules lourds utilisés dans les mines à ciel ouvert soulèvent de la poussière. Les sociétés minières utilisent toute une série de méthodes pour faire face à ce problème, comme arroser les routes et contrôler la Radio activité de la poussière dans l'air en utilisant des échantillonneurs et des dosimètres. »

L'une des méthodes utilisée par AREVA pour lutter contre cette dangereuse poussière est d'arroser les routes. Cependant, l'eau utilisée contient elle – même de l'uranium : « L'eau des nappes phréatiques, extraite de ces mines grâce un processus dit de « dénoyage », est impropre à la consommation, puisqu'elle est contaminée par les dépôts d'uranium qu'elle traverse. Elle est utilisée dans l'exploitation minière ; notamment pour la transformation du minerai et pour l'arrosage des routes pour maintenir la poussière ou sol »¹⁰¹

En utilisant sur les routes de l'eau fortement contaminée à l'uranium, celui-ci peut s'accumuler dans le sol aux endroits où il est dispersé (l'uranium 238 a une vie de 4,5 milliards d'années). Dans son rapport d'inspection du mois de juin 2009 la CNRP prévient que les matériaux radioactifs contenus dans l'eau peuvent s'accumuler à la surface des routes et atteindre à long terme¹⁰² des niveaux intolérables.

L'échantillon prélevé à proximité d'une bouche de ventilation de la COMINAK montre un taux de radiation environ sept fois supérieur à la normale, à savoir 1,44 micros/h. L'analyse spectrométrique gamma a montré que le taux d'uranium 238 et de ses produits de décomposition, le thorium 234, le radium 226, le plomb 210 étaient environ 100 fois supérieurs aux taux normaux de la région, avec des concentrations atteignant 6.000-7.000Bq/Kg¹⁰⁶.

Ces taux sont supérieurs aux limites internationales d'exemption¹⁰⁷. Il est important de noter que les échantillons de petites particules (grains de poussières inférieurs à 63 micromètres) contiennent des concentrations encore plus importantes d'uranium et des produits de décomposition, allant jusqu'à 26.500 Bq/Kg. Inhalée ou ingérée, cette poussière radioactive peut provoquer des risques importants pour la santé.

En raison de l'endroit où l'échantillon a été prélevé, on peut supposer que les matériaux radioactifs ont été prélevés, on peut supposer que les matériaux radioactifs ont été remontés du sous- sol lorsque la bouche d'aération a été



creusée. Ceci apporte la confirmation qu'en lien avec leurs activités, les sociétés minières laissent derrière elles matières radioactives solides dans l'environnement et en contact avec la locale.

Deux échantillons de sol non retourné indiquent une concentration en plomb 210 supérieure à la concentration en radium 226, notamment dans les échantillons fins (poussières). Ceci est caractéristique de la couche supérieure des sols et parvient d'un dépôt de plomb 210, un produit de décomposition du radon 222, présent dans l'atmosphère. Le radon émis par les opérations minières peut entraîner une accumulation anormale de plomb 210 et polonium 210 à la surface de sols et sur la végétation¹⁰⁸.

Ceci nous indique qu'il est nécessaire de vérifier la végétation pour voir si elle est contaminée.

Les résultats de ces échantillons démontent que des matériaux radioactifs contenant des taux de radionucléides dépassant parfois les limites internationales d'exemption, se trouvent dans des lieux en contact avec la population, l'exposant ainsi à un risque direct, notamment d'inhalation ou d'ingestion.

Rejet de boues radioactives :

Les résidus sont entreposés en plein air !

Outre la question de stockage des déchets et de roche stérile qui peut causer la diffusion de polluants par l'air ou par l'eau, les roches stériles ou les minerais de grade inférieur sont souvent utilisés pour les décharges, la construction de bâtiments dans la zone minière. Ces derniers contiennent souvent de grandes quantités d'éléments radioactifs et de métaux lourds. La CRIIRAD et Greenpeace ont découvert que ce danger était toujours présent dans la ville d'Akokan.

En 2007, la CRIIRAD et Aghir in'man ont effectué des évaluations radiologiques dans la ville d'Akokan, ils ont découvert des niveaux élevés de radiation, jusqu'à 100 fois supérieurs aux niveaux normaux. A un autre endroit, le niveau était 500 fois supérieurs à la normale. Cette radiation était causée par les roches stériles radioactives qui avaient été utilisées pour recouvrir la route lors de sa construction. La CRIIRAD a fait le compte rendu de ses résultats à analyser ainsi qu'un nettoyage minutieux.

AREVA a confirmé la présence de matériaux radioactifs dans les rues d'Akokan. Au mois d'octobre 2008, La filiale locale COMINAK a déclaré que tous les problèmes de contamination avaient été résolus, et au mois de septembre

2009, AREVA a confirmé à la CRIIRAD que le nettoyage était terminé.

Cependant, l'enquête de Greenpeace du mois de novembre 2009 a prouvé qu'AREVA n'avait pas suffisamment contrôlé, ni nettoyé le village d'Akokan. Lors d'une brève inspection, Greenpeace a identifié sept endroits à Akokan où les taux de radiation étaient beaucoup trop élevés à trois endroits, les mesures de Greenpeace sont directement en contradiction avec les données d'AREVA. A trois endroits, les taux de radiation sont supérieurs à 10microsv/h à 5cm. A un endroit le taux atteignaient même 65microsv/h à 5cm et jusqu'à trois micros/h à 1mètre. Le taux de radiation au niveau du sol est environ 500fois supérieur à la normale. Une personne passant moins d'une heure par jour à cet endroit serait exposée à une dose supérieure à la dose annuelle maximale autorisée pour le public, qui s'élève à 1 msv. Ceci pose un grave risque d'exposition directe aux radiations pour quiconque passe du temps dans les rues d'Akokan. En outre, il existe aussi le risque de dispersion de la poussière radioactive tant que les roches stériles ne sont pas recouvertes d'une couche de protection de sable propre.

A vendre : ferraille radioactive :

Dans les mines d'uranium, l'équipement et les matériaux utilisés pour transformer l'uranium vont probablement être contaminés par des radiations. Ceci comprend l'équipement des mines utilisé pour extraire le minerai d'uranium mais également les machines, les barils, les systèmes de transport et toutes sortes d'outils utilisés dans les mines et les usines. La contamination radioactive de l'équipement est dangereuse pour quiconque entre en contact avec.

Le problème de la ferraille contaminée pose un risque grave pour la santé car chaque morceau de métal et de textile, contaminé ou pas, est utilisé dans la construction de maisons, les outils, les ustensiles de cuisine, ect. D'après d'anciens mineurs par le passé, les textiles utilisés au fond des bassins de décantation de liquides radioactifs dans la processus de lixiviation de l'uranium étaient largement distribués aux employés de la mine. Les gens les utilisaient dans leurs maisons, inconscients de leurs risques radioactifs.

Pendant les enquêtes menées par la CRIIRAD au mois de décembre 2008, le problème de la propagation de la fer-



raille contaminée a été identifiée pour la première fois. Un tuyau métallique a été trouvé au marché d'Arlit, contaminé par un dépôt radioactif contenant du radium 226 en grande concentration (235.000Bq/km). La CRIIRAD a immédiatement averti AREVA du problème qui, plus d'un an plus tard, a annoncé une « campagne systématique d'identification et de détection de la ferraille radioactive en vente sur le marché ». cependant, les années suivantes, du métal contaminé a encore été identifié sur le marché et ce, à plusieurs reprises.

Pendant une enquête limitée menée sur le marché d'Arlit les 7 et 8 novembre 2009, Greenpeace a trouvé différents morceaux de matériaux contaminés. Un énorme chargeur de minerai acheté moins d'un an auparavant était recouvert de dépôts radioactifs dont les taux de radiation s'élevaient jusqu'à 3,3microSv/h à 5 cm, c'est-à-dire plus de 25fois la normale. On avait dit au propriétaire que la machine avait été nettoyée et qu'il n'y avait aucun risque de contamination. Il a dit qu'il prévoyait de couper le chargeur de minerai en morceaux pour en vendre le métal, ce qui l'exposerait lui et ses employés à de graves risques d'ingestion ou d'inhalation de dépôts radioactifs.

Le même vendeur du marché a expliqué qu'il avait acheté un gros camion de la mine. Ce camion était lui aussi recouvert de restes radioactifs de la mine, à des taux de radiation allant jusqu'à 3 microSv/h. Ce camion sera vendu et réutilisé, continuant ainsi de propager la contamination dans la zone plus vaste.

Une poutre en métal de 6 mètres de long était radioactive à des taux allant jusqu'à 7,8 microSv/h, ce qui représente un taux plus de 50 fois supérieur à la normale. Ce type de poutres est souvent utilisé dans la construction d'habitations, où l'exposition directe aux radiations peut facilement excéder la dose annuelle maximale autorisée pour le public de 1mSv.

Lorsque Greenpeace est retourné sur le marché le lendemain, on lui a dit qu'AREVA avait « récupéré » la poutre contaminée. Le propriétaire n'avait pas été indemnisé.

Le propriétaire de la poutre en métal a dit : « ils sont au courant de votre arrivée, exactement comme avec la CRIIRAD. Dès qu'ils savent qu'il y a des visiteurs, ils font la tournée... Ils font une inspection et ils embarquent tout, et gratis! Ce métal, je l'ai payé maintenant, on va venir me l'arracher...ce n'est pas normal »

« ils l'ont récupéré hier après vous. Ils sont passés deux fois la semaine dernièreils ont pris un cauri la semaine dernière aussi. Avec des tuyaux ! Ils n'ont rien payé. Ils disent qu'ils vont donner d'autres métaux en échange. Les villageois n'ont aucune possibilité de récupérer leur matériel ».

Il ne fait aucun doute que des objets émettant de tels taux de radiation devraient être traités comme déchets radioactifs. Non seulement ils posent un risque du point de vue de la contamination interne par ingestion et inhalation de matériaux radioactifs déposés sur ces morceaux.

A suivre dans le prochain numéro

TRANSPARENCE : AREVA ET SELON UN RAPPORT

TRANSPARENCE : TOTAL ET AREVA NE MONTRENT PAS TOUT !!



ONE, Oxfam France et Sherpa, en collaboration avec le Basic, lancent un rapport inédit : « La transparence à l'état brut : décryptage de la transparence des industries extractives ». Ce rapport étudie les premières déclarations publiques des paiements effectués par six entreprises pétrolières, gazières et minières françaises auprès des gouvernements des pays dans lesquels elles opèrent : Areva, EDF, Engie, Eramet, Maurel & Prom et Total [1]. L'analyse détaillée de ces données démontre que les activités de Total en Angola et d'Areva au Niger pourraient mener à de potentiels détournements d'argent de la part de la compagnie pétrolière angolaise et de pertes fiscales importantes pour ces deux pays, parmi les plus pauvres au monde. Le rapport publié ce jour dresse également les difficultés rencontrées dans cette démarche de transparence.

Les données publiées par Areva permettent quant à elles de faire un premier bilan des négociations qui se sont tenues entre Areva et le Niger en 2014 lors du renouvellement des contrats. Alors que la société civile espérait voir augmenter les recettes tirées de l'exploitation de l'uranium après cet accord historique, le constat est sans appel : la négociation n'a pas permis d'accroître les versements financiers d'Areva au Niger. L'uranium nigérien représente près de 30 % de la production du groupe français mais le Niger perçoit seulement 7 % des versements d'Areva aux pays producteurs. Les données publiées par Areva suggèrent que la nouvelle formule de prix appliqué à la redevance aurait fait perdre près de 15 millions d'euros (environ 10 milliards de FCFA) au Niger en 2015. Elles mettent également en lumière que les exportations d'uranium de la multinationale du Niger vers la France seraient

sous-évaluées par rapport aux prix pratiqués, ce qui aurait eu pour effet de réduire le montant des contributions d'Areva de 10 à 30 millions d'euros (6 à 20 milliards de FCFA) en 2015.

Le secteur extractif se caractérise par une asymétrie de pouvoir et de richesse entre les entreprises, qui bénéficient des flux financiers liés à l'activité extractive, et les pays d'exploitation, régulièrement touchés par des crises sociales et environnementales: une situation souvent qualifiée de « malédiction des ressources ». En cause notamment, les flux financiers illicites issus de la corruption ou de l'évasion fiscale, qui gangrènent les économies des pays d'exploitation depuis des années.

Pour lutter contre ces fléaux et améliorer la gestion des recettes issues des activités extractives, il est indispensable de connaître et de comprendre les flux financiers correspondants : combien paient les entreprises pour pouvoir exploiter des gisements, ou des mines ? A qui ces paiements sont-ils destinés ? Sont-ils équitables au vu de la valeur des ressources exploitées ? Les populations locales en bénéficient-elles réellement ?

Quelques mots sur les activités d'Areva

A la suite des difficultés financières liées à ses activités de conception de réacteurs, le groupe se recentre aujourd'hui sur le cycle du combustible nucléaire qui est sa spécialité (en particulier ses activités minières). Les activités d'Extraction & Production représentent ainsi un enjeu majeur pour Areva. La production du groupe est répartie entre le Kazakhstan, le Canada et le Niger. Une première lecture de la déclaration de paiements aux gouvernements d'Areva permet de voir que les sommes versées aux Etats ne sont pas proportionnelles aux volumes produits. En effet, le Kazakhstan (26% des approvisionnements) concentre les trois quarts des paiements, alors que le Niger (27% des approvisionnements) ne bénéficie que de 7% des paiements.

Où trouver les informations ?

La déclaration de paiements a été publiée sur le site internet du groupe Areva. Le format PDF utilisé, à l'inverse de formats ouverts, fige les données et ne permet pas les manipulations directes (sommes, tris, etc.). Il oblige à ressaisir manuellement les données dans d'autres logiciels pour « Faire parler » les chiffres. Dans le cadre de cette étude, le groupe a répondu au questionnaire envoyé mais ses réponses laissent de nombreuses interrogations en suspens. Bonnes pratiques :

TOTAL NE MONTRENT PAS TOUT ONE, OXFAM ET SHERPA

Dans chaque pays où il a des activités, le groupe déclare dans un même tableau les paiements qu'il a effectué par projet, avec pour chacun de ces projets les bénéficiaires (même si les intitulés manquent parfois de précision). Cette organisation de l'information, qui va au-delà de ce qui est demandé par la loi, permet de tracer précisément les versements, ce à quoi ils correspondent et ceux qui les reçoivent.

Les points qui posent question

Areva ne donne pas d'informations contextuelles sur ses implantations dans les différents pays et ne commente aucun des tableaux de déclarations, ce qui limite la compréhension de ses paiements aux gouvernements.

Concernant les unités de paiements :

Les paiements sont tous indiqués en monnaie locale. Si cela permet d'éviter les biais liés à une conversion, l'absence des montants correspondants en euros rend plus difficile l'utilisation de la déclaration, notamment la comparaison des différentes sommes versées.

Concernant le statut d'opérateur : Quand le groupe est opérateur d'un projet en joint-venture, il déclare la totalité des paiements qui y sont liés, même s'il reçoit par ailleurs des versements de la part de ses partenaires au prorata de leur participation dans le projet. Le montant déclaré ne correspond alors pas à ce que l'entreprise a réellement payé pour son propre compte. De plus, dans sa réponse au questionnaire, le groupe affirme ne rien devoir déclarer dès lors qu'il n'est pas opérateur d'un projet, indépendamment des versements dont il est potentiellement redevable. Autrement dit, une partie des paiements que l'entreprise effectue pourrait ne pas être publiée dans sa déclaration. Il n'est donc pas possible d'avoir une visibilité sur ces paiements réels dans le cas de joint-venture.

Concernant les projets : Dans sa déclaration, le groupe Areva ne précise pas ce qu'il désigne sous l'appellation de « projet ». Suivant les pays, il n'est donc pas possible d'identifier dans quels cas les versements correspondent à une filiale, une mine, un contrat, etc. Ainsi, au Kazakhstan, un seul paiement est publié pour tout le pays agrégant notamment les deux mines de Muyunkum et Tortkuduk.

Selon Areva, c'est parce qu'il n'existe qu'un seul contrat qui couvre l'ensemble du territoire. Pourtant ces deux mines sont distantes de 100km.

Par ailleurs, le document de référence d'Areva ainsi que son site Internet font état de projets d'exploration ou de production menés par le groupe en Australie, au Gabon et en Mongolie qui ne font l'objet d'aucune déclaration de

versements. Le groupe n'a pas apporté d'éléments contextuels explicatifs dans sa réponse (montants trop faibles ? spécificités fiscales ? etc.) qui expliqueraient l'absence de ces projets dans sa déclaration.

Concernant les catégories de paiements : Le groupe rappelle dans son document les catégories de paiements du texte de loi et fournit quelques définitions succinctes pour certaines d'entre elles. Ces dernières sont basées sur des documents de référence internes que le groupe ne rend pas accessibles.

De plus, Areva a ajouté une catégorie « tout autre versement » trop générique pour que l'on puisse savoir à quoi correspondent les paiements qui y sont regroupés (soit 6 millions d'euros versés au Niger et au Kazakhstan). La compréhension et l'usage de la déclaration en sont ainsi compliqués.

Concernant les autorités bénéficiaires des paiements: Dans certains cas, les intitulés utilisés par l'entreprise ne permettent pas d'identifier précisément les bénéficiaires et rendent difficile la traçabilité des paiements déclarés ; une difficulté encore renforcée lorsque les catégories de paiement sont imprécises, comme dans le cas du Niger où l'on trouve des paiements conséquents qui sont comptabilisés comme « Autres versements » à destination de l'autorité « Divers /Appui aux collectivités ».

La Rédaction

Recommandations pour Areva

Afin d'améliorer la lisibilité de sa déclaration, Areva devrait :

Publier ses données sous un format ouvert ;

Fournir des informations contextuelles sur ses activités d'exploration et de production dans les différents pays (historique de son implantation, principaux sites exploités, détails des participations en cas de joint-ventures, etc.) ;

Déclarer ses paiements en euros, comme le prévoit la loi, qui fixe le seuil de déclaration des versements en euros (100 000 €) ;

Indiquer les taux de change utilisés pour convertir en euro les versements effectués en devises locales ;

Publier ses paiements au prorata de sa participation dans les joint-ventures ou partenariats ;

Rendre publiques les références utilisées pour définir les catégories de paiement et détailler le contenu de la catégorie « Autres versements » ;

Préciser l'identité des bénéficiaires regroupés dans des catégories génériques (exemple de « Divers /Appui aux collectivités » au Niger).

FÊTE DU 1ER MAI DANS LA CITÉ MINIÈRE D'ARLIT

LES ÉTERNELLES REVENDICATIONS TOUJOURS ENCORE INSATISFAITES

Depuis le 1er Mai 1886, chaque année, à cette date, les travailleurs du monde entier commémorent le triste anniversaire du drame de Chicago, au cours duquel les responsables syndicaux, résolument engagés dans un combat qui puise ses origines dans les valeurs humanistes, solidaires, éthiques et morales, tombèrent sous les balles assassines de leurs employeurs. Cette date anniversaire des événements de Chicago a toujours été l'occasion pour les travailleurs du monde de commémorer cette journée afin de manifester leur désapprobation face à des telles atrocités et attirer l'attention de la gent humaine sur la nécessité d'abolir l'injustice dont ont été victimes les prolétaires de Chicago. Le mouvement syndical n'oublia jamais le don de soi de ces travailleurs de Chicago et autres villes des Etats-Unis, qui, en ce 1er mai 1886 ont bravé la machine répressive des employeurs pour réclamer de meilleures conditions de travail.

La cérémonie commémorative à Arlit a commencé très tôt le matin avec les discours des différentes centrales syndicales parmi lesquelles l'USN, la CNT, la CDTN, la CGSL, l'UGTN. Puis des doléances qui ont exprimé les préoccupations de la population ont été transmises aux autorités locales afin de leur trouver des solutions urgentes. La fête du 1er mai 2017 s'est achevée avec le défilé des différentes sections affiliées aux Centrales syndicales.

Doléances de l'ITN (Intersyndicale des travailleurs du Niger) Section d'Arlit pour le 1er Mai 2017

- o Considérant le retard injustifié des pécules des enseignants contractuels
- o Considérant les grèves nationales des enseignants.
- o Considérant la fermeture de la frontière Nigéro Algérienne.
- o Considérant les multiples attaques sur les différentes routes du département d'Arlit.
- o Considérant la fermeture d'Imouraren S.A.
- o Considérant l'état désastreux de la route Tahoua-Arlit.
- o Considérant le problème récurrent de viabilisation des parcelles

dans les communes du département d'Arlit et d'Iferouane.

- o Considérant la situation précaire que vivent les agents de la SNTN.
 - o Considérant les coupures d'électricité que vit la ville d'Arlit.
 - o Considérant le manque des moyens didactiques dans les écoles du secondaire et du primaire du département d'Arlit.
 - o Considérant la prolifération des sites d'orpillages dans les périphéries et de l'utilisation des produits toxiques et dangereux pour la santé de la population d'Arlit.
 - o Considérant le licenciement abusif dans les sociétés minières.
 - o Considérant le non respect des textes réglementant le travail à l'endroit des entreprises locales notamment la sous-traitance.
 - o Considérant le retard des paiements des salaires dans les entreprises sous-traitantes d'Arlit.
 - o Considérant le manque d'immatriculation à la CNSS des sous-traitants
 - o Considérant le manque d'indemnités et primes allouées aux enseignants du privé.
 - o Considérant le nombre important des taxis moto dans la commune urbaine d'Arlit
 - o Considérant les difficultés des déplacements vers la capitale pour certains concours nationaux
- Nous demandons à l'Etat :
- le paiement à terme échu des pécules des enseignants.
 - l'ouverture de la frontière Nigéro Algérienne et la mise en place des moyens nécessaires pour la sécurité de la circulation des biens et des personnes.
 - Le renforcement des dispositifs sécuritaires pour la libre circulation des personnes dans la région d'Agadez.
 - La création des conditions adéquates pour la mise en exploitation de la mine d'Imouraren et aux deux parties de privilégier le dialogue avec plus de sécurité en tenant compte des intérêts de toutes les parties.
 - la prise des dispositions dans l'accélération et l'exécution des travaux de la Route Tahoua-Arlit (RTA).

- Le respect de l'engagement sur la transparence et l'équité dans le processus de recrutement à la fonction publique.

- trouver des solutions rapides au problème d'électricité à Arlit.
- de faciliter l'accès autorisations et permis de conduire au taxi moto.

- la décentralisation des certains concours nationaux dans toutes les régions du pays

Nous demandons aux sociétés minières :

- l'arrêt immédiat de leurs activités illégales qui sont contraires aux dispositions réglementaires du code de travail applicable au Niger.
- d'appuyer les écoles en matériels didactiques et accorder des stages de formation aux élèves des écoles professionnelles de la région d'Agadez.

Nous demandons aux responsables des communes :

- de viabiliser les parcelles pour soulager la population.

Nous demandons aux entreprises de se conformer aux lois du travail applicables au Niger.

Nous demandons aux autorités locales de s'impliquer davantage dans la recherche des solutions aux problèmes que posent les orpilleurs à la population d'Arlit.

Exigeons des entreprises un paiement des salaires à terme échu et un apurement des arriérés des travailleurs sous-traitants.

Exigeons des employeurs une déclaration de leurs agents non immatriculés à la CNSS

Exigeons des fondateurs des écoles privées, l'octroi de toutes les indemnités et primes alloués aux enseignants du privé.

Exigeons de l'Etat de mettre dans leurs droits tous les travailleurs de la SNTN.

Nous demandons à l'Etat la revalorisation des frais de vacation des assesseurs auprès du tribunal du travail.

Nous demandons à l'Etat la poursuite des négociations avec les partenaires des écoles.

**Vive l'ITN !
La lutte continue !**